

de questions qui mettraient en lumière l'attitude du Gouvernement et la situation par rapport à la grève. Ces questions devraient être permises, et je demande humblement à Votre Honneur de les permettre.

L'hon. M. MACKENZIE: Les observations de l'honorable opinant ont du bon, mais ces questions devraient être posées à l'appel de l'ordre du jour, et non à l'appel des motions.

M. GRAYDON: Nous avons agi ainsi en une autre occasion, et la Chambre est maintenant saisie de la question. Personne mieux que l'honorable député ne se rend compte qu'il est parfois impossible lorsqu'une question a été laissée pour aborder un autre sujet, de réveiller la discussion et de la ramener au point où elle en était. Je demande donc à Votre Honneur la faveur spéciale de ne pas trop restreindre la liberté des honorables députés.

M. COLDWELL: Si nous ne jouissons pas de la latitude nécessaire, il n'y a pour ceux qui portent un vif intérêt à la question qu'une ligne de conduite à suivre, c'est de proposer, quelques minutes plus tard, la suspension de l'ordre du jour afin de discuter une question pressante d'intérêt public. Nous savons que la Chambre doit être saisie de questions pressantes et nous hésitons à poser ce geste.

M. ROSE: Le ministre me dira-t-il, d'abord, si le représentant de la Compagnie Ford déclare qu'il rejette la sécurité syndicale parce que les statuts ne la prévoient pas et, en second lieu, si M. Blackwell a manifesté quelque intention de légiférer en ce sens afin d'assurer aux ouvriers la sécurité syndicale.

L'hon. M. MITCHELL: L'honorable député possède manifestement un tuyau mal ajusté.

M. HOMUTH: Il se dirige vers le haut au lieu de se diriger vers le bas.

L'hon. M. MITCHELL: Il va sans dire qu'il est impossible de répondre à cette question. La bonne foi et l'honneur sont en jeu. On ne saurait révéler ce qui se passe à une conférence de ce genre. Des problèmes exigent une certaine honnêteté et confiance de la part des deux camps, syndicats et employeurs.

M. KNOWLES: Puis-je formuler au ministre une demande qui s'inspire des observations échangées entre lui-même et l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell)? Le chef de notre groupe a suggéré de remettre à l'étude la question de nom-

[M. Graydon.]

mer un régisseur en attendant le règlement du différend. Le ministre n'a pas pris la proposition en très bonne part et il a demandé si nous avons quelque formule à soumettre. Qu'il me permette de lui poser la question suivante: La formule qu'a proposée le chef de notre groupe n'est-elle pas pour le moins analogue à celle que le ministre a adoptée relativement à la situation des abattoirs? N'est-elle pas aussi sérieuse, maintenant que l'hiver approche? Ne fera-t-il pas un examen plus approfondi de la question?

M. HOMUTH: Ce sont deux choses tout à fait différentes.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Puis-je poser une question au ministre? Je tiens à lui dire combien j'apprécie les efforts pour régler cette affaire. Je veux qu'il n'y ait aucun doute à cet égard et je ne cherche pas à faire le malin. Croit-il que, si les parties ne s'entendent pas sur le principe de sécurité syndicale, il puisse jamais être question de conciliation? En d'autres termes, ne faut-il pas que quelque gouvernement, provincial ou autre, possédant l'autorité voulue, détermine, au moyen d'une loi, la ligne de conduite à suivre à ce sujet? Une des parties en cause affirme: "Nous ne voulons pas entendre parler de sécurité syndicale". Les syndicats disent de leur côté: "Nous ne travaillerons pas sans obtenir la sécurité syndicale". Je ne fais que poser la question, car je sais que le ministre est fort compétent en la matière. Je lui demande donc: Ne croyez-vous pas que la situation a dépassé le stade de la conciliation et qu'elle nécessite quelque mesure gouvernementale?

L'hon. M. MITCHELL: Je réponds qu'on ne saurait légiférer en se fondant sur des menaces. En disant cela, je ne vise pas l'honorable député. Je sais qu'il comprend cela.

M. BLACKMORE: Le ministre aurait-il l'obligeance de parler plus haut?

L'hon. M. MITCHELL: Je dis qu'on ne peut légiférer en se fondant sur les menaces proférées par une classe de la collectivité.

M. KNOWLES: Il y a menaces de part et d'autre.

L'hon. M. MITCHELL: Je sais ce qu'il y a au fond de l'affaire. L'honorable député a lu l'abécédaire des institutions britanniques. Je ferai observer à l'honorable député de Calgary-Ouest que, lors de mon dernier discours à la Chambre, j'ai insisté sur le fait que les relations industrielles se développent lentement. Certaines gens regrettent les discours qu'ils ont prononcés il y a une semaine lundi dernier. J'ai dit que c'était une question